

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 MARS 2019

Présents : M. Bernard AUDARD, *Maire*, Mme Régine MOULIADE, Mme Sarah BRUALLA-CROUZET, *Adjointes*, Mme Christiane ARAN, M. Gérard CHASSAGNAT, Mme Francine GAILLARD, M. Alan ROBERTS et M. Mickaël VIATGÉ.

Absents et excusés : M. Serge CAZEAUX, Mme Aline LAPEYRE et Mme Marie-Pierre PINEL

Après lecture et approbation de la dernière séance en date du 15 décembre 2018, l'ordre du jour appelle les questions suivantes :

I Décès de M. CAMALET Jean-Jacques

C'est avec consternation que nous avons appris le décès de Jean-Jacques CAMALET après une longue maladie. Le deuil qui frappe son épouse, son fils et tous ses proches, est aussi le nôtre, tant son implication dans la communauté Roucanelle a été importante. Elu 25 ans, d'abord comme conseiller municipal, ensuite comme maire adjoint, trente années consacrées au monde associatif local, comme vice-président, puis Président du Comité des fêtes. En sa mémoire, Monsieur le Maire demande aux élus présents d'observer une minute de silence.

II Désignation de délégués titulaires et suppléants au syndicat mixte d'adduction d'eau potable du gaillacois

Suite à la fusion des trois syndicats d'eau potable présents aujourd'hui sur le périmètre de notre communauté d'agglomération, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

- Titulaires : M. Gérard CHASSAGNAT et M. Mickaël VIATGÉ
- Suppléants : Mme Sarah BRUALLA-CROUZET et Mme Régine MOULIADE

III Adressage

Suite à l'oubli d'une voie dénommée, une nouvelle délibération est prise. La mise à jour du fichier correspondant auprès des services publics sera effectif courant deuxième semestre 2019.

IV Conseil départemental – appui aux communes et EPCI, en termes d'ingénierie

Pour les communes de moins de 5 000 habitants, la convention est établie sans aucune condition financière. Toutefois, à titre d'information les prestations effectués seront valorisées en temps et en coût de personnel. Cet appui aux communes ne pourra en aucun cas venir concurrencer une prestation qui doit obligatoirement être mise en concurrence par le maître d'ouvrage.

Les membres présents valident à l'unanimité cette convention d'appui technique aux communes.

V Adhésion aux prestations du service voirie de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour l'année 2019, en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux voiries communautaire et communal.

Coût de cette prestation : 1.50 € / habitant sur la base de la population INSEE de la commune. Ce montant viendra en déduction de l'enveloppe financière des travaux voirie de la communauté d'agglomération.

VI Questions diverses : Délibérations suivantes prises à l'unanimité des membres présents :

- a) Contrat de services Association des maires et élus locaux du Tarn : concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD) entrée en vigueur le 25 mai 2018, coût 180 € la première année et 126 € les années suivantes.
- b) Délibération portant ouverture de crédit budgétaire : le vote du budget n'intervenant que courant avril, il y a lieu de pouvoir ouvrir les crédits budgétaires pour 2019 à hauteur de 25% de l'année N-1, afin de ne pas pénaliser les prestataires.
- c) Devis Vidal tonte espace verts communaux : afin de réduire le coût de la prestation tonte, nous souhaitons grâce à la bonne volonté d'un éleveur mettre quelques moutons sur le site de la Pradelle, en vue de réaliser de l'éco pâturage. Pour l'aire de repos et le monument aux morts nous validons le devis de l'entreprise Vidal.
- d) Le Conseil Municipal statue sur la révision du rôle des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2019
- e) Validation des horaires de présence des élus pour le bureau de vote concernant les élections européennes du 26 mai prochain.